



Major Appliance Limited Warranty
Garantie limitée sur le gros appareil ménager

ATTACH YOUR RECEIPT HERE. PROOF OF PURCHASE IS REQUIRED TO OBTAIN WARRANTY SERVICE.

Please have the following information available when you call the Customer eXperience Center:

- Name, address and telephone number
- Model number and serial number
- A clear, detailed description of the problem
- Proof of purchase including dealer or retailer name and address

ATTACHEZ ICI VOTRE REÇU DE VENTE. UNE PREUVE D'ACHAT EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE.

Lorsque vous appelez le centre eXperience à la clientèle, veuillez garder à disposition les renseignements suivants :

- Nom, adresse et numéro de téléphone
- Numéros de modèle et de série
- Une description claire et détaillée du problème rencontré
- Une preuve d'achat incluant le nom et l'adresse du marchand ou du détaillant

Major Appliance Limited Warranty

Before contacting us to arrange service, some questions can be addressed without service. Please visit the “Troubleshooting” section at <https://www.amana.com/owners> for Troubleshooting help. In Canada, visit <https://www.amanacanada.ca/owners>.

HOW TO MAKE A CLAIM

All warranty service is provided exclusively by our authorized Amana Service Providers. For service, contact the Amana Customer eXperience Center. In the U.S.A., call **1-866-616-2664**. In Canada, call **1-800-807-6777**. If outside the 50 United States or Canada, contact your authorized Amana dealer to determine whether another warranty applies.

WHAT IS COVERED

YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. This limited warranty is valid only in the United States or Canada and applies only when the major appliance is used in the country in which it was purchased:

ONE (1) YEAR FROM THE DATE OF DELIVERY OF THE ORIGINAL PURCHASE (PARTS AND LABOR INCLUDED): Amana brand of Whirlpool Corporation or Whirlpool Canada, LP (hereafter “Amana”) will pay for factory-specified replacement parts and labor to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased, or at its sole discretion, replace the product. In the event of product replacement, your appliance will be warranted for remaining term of the original unit’s warranty period.

See next page for What is Not Covered by this Limited Warranty.

WHAT IS NOT COVERED

1. Commercial, non-residential or multiple family use or use inconsistent with the product instructions and manuals.
2. In-home instruction on how to use your product.
3. Repair to correct improper maintenance, installation not in accordance with installation instructions or electrical or plumbing codes, or repair of household electrical or plumbing systems.
4. Consumable parts (e.g., light bulbs, batteries, air or water filters, preservation solutions, etc).
5. Defects or damage resulting from accident, misuse, abuse, alteration, fire, floods, acts of God or improper installation.
6. Damages, defects, or repairs caused by unauthorized servicers or use of non-genuine or third-party parts; however, use of unauthorized service providers or non-genuine or third-party parts will not void this warranty.
7. Cosmetic damage (e.g., scratches, dents, chips, and other damage to appliance finishes), unless such damage results from defects in materials and workmanship and is reported to Amana within 30 days from date of delivery.
8. Discoloration, rust or oxidation of surfaces resulting from caustic or corrosive environments (e.g., high salt concentrations, high moisture or humidity or exposure to chemicals).
9. Product pick-up or delivery. This warranty is for in-home repair.
10. Travel or transportation expenses for service in remote locations where an authorized Amana servicer is not available.
11. Repair, removal or reinstallation of inaccessible appliances or built-in fixtures (e.g., trim, decorative panels, flooring, cabinetry, islands, countertops, drywall) that interfere with servicing, removal or replacement of the product.
12. Appliances with original, factory installed model/serial numbers removed, altered or not easily determined.
13. Conversion of your product from natural gas or propane gas or reversal of appliance doors.
14. Incidental or consequential damages (e.g., loss of food or medicine) resulting from appliance breakdown.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES

Implied warranties, including any implied warranty of merchantability or implied warranty of fitness for a particular purpose, are limited to ten years or the shortest period allowed by law. Some states and provinces do not allow limitations on the duration of implied warranties of merchantability or fitness, so this limitation may not apply to you.

HOW STATE LAW APPLIES

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state or province to province. Some states and provinces, such as California, do not allow for limitations on the date your warranty coverage begins, so this limitation may not apply to you.

Garantie limitée sur le gros appareil ménager

Avant de communiquer avec nous pour effectuer un entretien, certains problèmes peuvent être réglés sans notre aide. Veuillez visiter la section « Dépannage » au <https://www.amana.com/owners> pour obtenir de l'aide avec le dépannage. Au Canada, visiter le <https://www.amanacanada.ca/owners>.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Tout entretien sous garantie doit être effectué exclusivement par nos fournisseurs de dépannage autorisés Amana. Pour un entretien, communiquez avec le service à la clientèle eXperience d'Amana. Aux États-Unis, composez le **1-866-616-2664**. Au Canada, composez le **1-800-807-6777**. Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand Amana autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.

CE QUI EST COUVERT

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT COMME PRÉVU PAR LA PRÉSENTE. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s'applique exclusivement lorsque le gros appareil ménager est utilisé dans le pays où il a été acheté :

UN (1) AN À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON DE L'ACHAT D'ORIGINE (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE INCLUSES) : La marque Amana de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada, LP (ci-après désignée « Amana ») décidera à sa seule discrétion de remplacer le produit ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'œuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à courir de la période de garantie sur le produit d'origine.

Consulter la page suivante pour savoir ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Usage commercial, non résidentiel ou par plusieurs familles, ou non-respect des instructions et manuels qui accompagnent le produit.
2. Visite d'instruction à domicile pour montrer à l'utilisateur comment utiliser l'appareil.
3. Réparation pour rectifier un mauvais entretien, une installation non conforme aux codes d'électricité ou de plomberie, ou la rectification de l'installation électrique ou de la plomberie du domicile.
4. Pièces consommables (p. ex. : ampoules, piles, filtres à air ou à eau, solutions de conservation, etc.).
5. Défauts ou dommages résultants d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une altération, d'un feu, d'une inondation, d'une catastrophe naturelle, d'une mauvaise installation.
6. Dommages, défauts ou réparations causés par une personne d'entretien non autorisée ou l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou d'un tiers; cependant, l'utilisation de fournisseurs de services non autorisés ou de pièces qui ne sont pas d'origine ou de tiers n'annulera pas la garantie.
7. Défauts d'apparence (p. ex., les éraflures, traces de choc, fissures ou tout autre dommage) subis par le fini de l'appareil ménager, à moins que ces dommages ne résultent de vices de matériaux ou de fabrication et ne soient signalés à Amana dans les 30 jours suivant la date de livraison.
8. Décoloration, rouille ou oxydation des surfaces résultant d'environnements caustiques ou corrosifs (p. ex., des concentrations élevées de sel, un haut degré d'humidité ou une exposition à des produits chimiques).
9. Enlèvement ou livraison de l'appareil. Cette garantie ne couvre que les réparations effectuées à l'intérieur du domicile.
10. Frais de déplacement et de transport pour le dépannage/la réparation dans une région éloignée où une compagnie de service Amana autorisée n'est pas disponible.
11. La réparation, le retrait ou la réinstallation d'appareils inaccessibles ou de dispositifs préinstallés (c.-à-d. : garnitures, panneaux décoratifs, plancher, meubles, îlots de cuisine, plans de travail, panneaux de gypse) qui entravent le dépannage, le retrait ou le remplacement du produit.
12. Appareils dont les numéros de série et de modèle originaux ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent pas être facilement identifiés.
13. Conversion de votre produit du gaz naturel au gaz propane ou inversement, ou inversion des portes de l'appareil.
14. Dommages fortuits ou indirects (p. ex., la perte de nourriture ou de médicaments) résultant du bris de l'appareil.

CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES

Les garanties implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, sont limitées à dix ans ou à la plus courte période autorisée par la loi. Certains États et certaines provinces ne permettent pas de limitation sur la durée des garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas être applicable dans votre cas.

FAÇON DONT LES LOIS DES ÉTATS S'APPLIQUENT

Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre. Certaines provinces et certains états, comme la Californie, ne permettent pas de limitation sur la date de début de la couverture de la garantie, de sorte que cette limitation peut ne pas être applicable dans votre cas.

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

